



**CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT MARSAL**

**COMPTE-RENDU de la séance
du 16 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 janvier 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : 17 heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Guy METIVIER maire, Huguette VILLELONGUE.

Absent excusé : Fabrice LLABOUR,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr Daniel Bonnefoy est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022.
- 2 Approbation de la proposition de prêt.
- 3 Information sur les travaux de voirie 2023
- 4 Questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022.

Aucune remarque étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation de la proposition de prêt.

Par suite de la décision prise par le Conseil municipal, en sa séance du 5 octobre 2022, d'acquiescer la maison dite « Ricard », la commune doit contracter un emprunt afin de réaliser les travaux de réhabilitation de l'immeuble.

La commune a obtenu trois propositions d'offre.

Celle émise par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée est la plus intéressante : Montant emprunté Cent Cinquante Mille Euros (150 000€), taux fixe 3,22 % sur une durée de 15 ans.

Cette proposition d'offre a été acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre 2022 aux conditions ci-dessus citées est faite à l'unanimité.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée a finalisé son offre le 3 janvier 2023 et a transmis un contrat de prêt aux conditions suivantes :

- Montant : cent cinquante mille euros (150 000 €)
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3,2200% l'an
- Les fonds seront mis à disposition en une et plusieurs fois jusqu'au 2 janvier 2026
- Frais de dossier : 100 Euros
- Taux effectif global : 3,23%
- Périodicité trimestrielle
- Nombres d'échéances : 60
- Jour d'échéance retenu le 10

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contrat de prêt présenté par Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

3 – Information sur les travaux de voirie 2023

Sur le budget de fonctionnement au poste « entretien de voiries », il reste environ 24 000€.
Il est nécessaire de réaliser la réfection du Chemin Rural n°7 sur deux zones spécifiques.

- 1 - Zone de « Penyes d'en Ribes » sur une longueur d'environ 150 ml.
- 2 - Zone de « Santa Creu » vers le puits à glace et sur une distance d'environ 400 ml.

Il est proposé de faire réaliser dans les meilleurs délais ces travaux, qui consisteront en la recharge de la voie par apport de matériaux et leurs compactages.

4 – Questions diverses

Sans objet

La séance est levée à 17 h 35.